

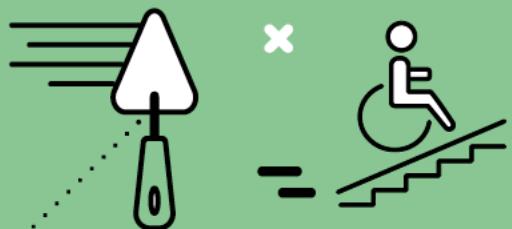
*Propriétaires*

**BÉNÉFICIEZ DE NOS AIDES POUR RÉNOVER  
VOTRE LOGEMENT AVEC LE PIG**



# Rénovons Ensemble !

Vous êtes propriétaire d'un logement et vous envisagez de réaliser des travaux ? N'hésitez plus, grâce au **Programme d'Intérêt Général** mis en place par la **Métropole Nice Côte d'Azur** vous pouvez bénéficier **d'aides financières très importantes** et d'une **assistance entièrement gratuite** pour faciliter vos démarches !



Renseignez-vous au **0 805 69 39 09**  
ou en écrivant à **pigmetropole.nca@citemetrie.fr**

PLUS D'INFO SUR **nicecotedazur.org**



**CITÉMÉTRIE**

**MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR**

# Des aides aux travaux sur la commune de GILETTE

Un nouveau dispositif porté par la **Métropole Nice Côte d'Azur** vient d'être lancé pour une durée de 3 ans afin de permettre aux **propriétaires privés occupants ou bailleurs** de bénéficier d'un **accompagnement et de subventions pour la réalisation de travaux de rénovation** sur leur(s) logement(s).

## Quels sont les travaux subventionnés ?

- Travaux de remise aux normes complète, d'économies d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile

## Qui peut bénéficier des aides du PIG ?

- Propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués
- Propriétaires occupants de votre résidence principale, selon vos ressources

*Attention, les aides sont soumises à conditions d'attribution*

**Pour vous accompagner dans votre projet, l'équipe de Citémétrie se déplace gratuitement chez vous**

### Renseignez vous

- En appelant le 0 805 69 39 09 (Appel gratuit depuis un poste fixe)
- En écrivant à [pigmetropole.nca@citemetrie.fr](mailto:pigmetropole.nca@citemetrie.fr)

LA METROPOLE  
NICE COTE D'AZUR,  
avec ses partenaires l'Anah et la  
Région Sud,  
VOUS ACCOMPAGNE

Le PIG se termine  
en octobre 2023  
C'est le moment!



## Un exemple de rénovation parlant !

Rénover son patrimoine grâce au PIG, c'est obtenir des conseils et des aides financières permettant de réduire votre reste à charge.

### Comment ?

En contactant l'équipe d'animation pour poser vos questions !

### Un exemple !

Remplacement d'une chaudière au gaz et des radiateurs et isolation des combles perdus afin d'améliorer le confort thermique d'une résidence principale :



Grâce au PIG, le propriétaire peut bénéficier d'une aide à hauteur de 80% du coût des travaux hors taxe\* !

*\*Attention, les subventions varient selon chaque projet*